



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRADE/2002/1  
15 mars 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,  
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Sixième session, 28 et 31 mai 2002  
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**L'OMC, DOHA ET LES PAYS EN TRANSITION**

Note du secrétariat

Suite à la réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) tenue en novembre 2001 à Doha (Qatar), des missions diplomatiques ont souhaité être mieux informées des incidences des décisions qui y ont été adoptées sur les pays en transition. En conséquence, le 23 janvier 2002, le secrétariat a organisé une réunion d'information à Genève sur le thème «L'OMC, Doha et les pays en transition». Le document de base qui a été établi à cette occasion est présenté au Comité **pour information et examen**.

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
<b>1. INTRODUCTION</b> .....	3
<b>2. PLACE DES PAYS EN TRANSITION DANS L'OMC</b> .....	3
2.1 Pays en transition membres de l'OMC en fonction de la date d'adhésion .....	4
2.1.1 <i>Principaux avantages de l'adhésion à l'OMC</i> .....	5
2.1.2 <i>Inconvénients éventuels d'une adhésion à l'OMC</i> .....	5
2.2 Processus d'adhésion .....	6
<b>3. LA RÉUNION DE DOHA</b> .....	6
3.1 L'adhésion de la Chine, principal fait marquant à Doha .....	7
3.2 Principaux enjeux à Doha .....	9
3.2.1 <i>Préoccupations des pays en développement</i> .....	9
3.2.2 <i>Les pays en transition dans la Déclaration ministérielle                 de Doha: renforcement des capacités et assistance                 technique</i> .....	12
3.3 Comment les pays en transition peuvent-ils mieux se préparer au prochain cycle de négociations commerciales? .....	13
<b>4. CONCLUSION: ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE DOHA ET RECOMMANDATIONS EN DÉCOULANT</b> .....	14

## **1. INTRODUCTION**

À la quatrième session de la Conférence ministérielle, tenue à Doha du 9 au 14 novembre 2001, les gouvernements membres de l'OMC ont approuvé un programme de travail qu'ils ont qualifié de «vaste et équilibré». Celui-ci prévoit notamment l'ouverture de négociations sur une série de sujets pendant la période 2002-2005 et les 142 délégations présentes à Doha ont décidé de lancer un nouveau cycle de libéralisation du commerce multilatéral<sup>1</sup>.

Le succès de la Conférence de Doha a renforcé l'OMC et le système de règles multilatérales. Cette réunion a été mieux préparée que celle de Seattle grâce à la coopération étroite entre les États-Unis et l'Union européenne et à la participation très active des pays en développement.

Toutefois, la Conférence de Doha n'était pas une fin en soi, mais plutôt le début d'un nouveau cycle dont on espère qu'il stimulera l'économie internationale.

Les incidences de la Conférence ministérielle de Doha sur les pays en transition sont étudiées dans le présent document. L'analyse des principales questions examinées à cette occasion, notamment l'adhésion de la Chine à l'OMC, devrait aider les pays en transition à évaluer l'intérêt qu'ils auraient à devenir membre de l'OMC et les avantages qu'ils pourraient retirer d'une participation plus active au prochain cycle de négociations commerciales.

## **2. PLACE DES PAYS EN TRANSITION DANS L'OMC**

Le développement de toutes les régions du monde est fortement lié à l'évolution de l'économie mondiale. Une des principales organisations internationales favorisant l'intégration économique croissante entre les États est l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Celle-ci œuvre au développement de la coopération économique entre les pays grâce à un système commercial multilatéral fondé sur des règles, dont l'objectif ultime est d'accroître la production et l'échange de biens et de services, de promouvoir l'utilisation efficace de ressources limitées et de parvenir à un développement durable à long terme.

Presque tous les pays en transition sont membres de l'OMC ou observateurs auprès de cette organisation, à l'exception du Turkménistan, qui n'a pas encore demandé le statut d'observateur, passage obligé avant l'adhésion. Le tableau ci-après donne un aperçu de la place que les pays en transition occupent au sein de l'OMC.

## 2.1 Pays en transition membres de l'OMC en fonction de la date d'adhésion

République de Moldova (27 juillet 2001)	Mongolie (29 janvier 1997)
Lituanie (31 mai 2001)	Bulgarie (1 <sup>er</sup> décembre 1996)
Croatie (30 novembre 2000)	Slovénie (30 juillet 1995)
Albanie (8 septembre 2000)	Pologne (1 <sup>er</sup> juillet 1995)
Géorgie (14 juin 2000)	République tchèque (1 <sup>er</sup> janvier 1995)
Estonie (13 novembre 1999)	Hongrie (1 <sup>er</sup> janvier 1995)
Lettonie (10 février 1999)	Roumanie (1 <sup>er</sup> janvier 1995)
République kirghize (20 décembre 1998)	République slovaque (1 <sup>er</sup> janvier 1995)

### Pays en transition dotés du statut d'observateur

Arménie	Azerbaïdjan	Bélarus	
Bosnie-Herzégovine	Ex-République yougoslave de Macédoine	Kazakhstan	Tadjikistan
Fédération de Russie	Ukraine	Yougoslavie	Ouzbékistan <sup>2</sup>

Ces pays peuvent entamer des négociations d'adhésion cinq ans après avoir obtenu le statut d'observateur<sup>3</sup>.

### Pays en transition n'ayant pas demandé le statut d'observateur

Turkménistan

L'adhésion à l'OMC procure des avantages et présente des inconvénients qui sont évalués différemment selon que le pays qui les analyse est déjà membre ou non de l'OMC.

### 2.1.1 Principaux avantages de l'adhésion à l'OMC

- Soumission à des règles et réglementations transparentes découlant de normes internationales;
- Bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée dans les relations commerciales avec les autres membres de l'OMC;
- Acquisition du droit de vote, contrairement aux observateurs qui n'ont pas de voix et ne peuvent exprimer leur opposition aux décisions de l'OMC<sup>4</sup>;
- Accès accru aux marchés mondiaux: par exemple, aux marchés d'Europe de l'Ouest;
- Meilleures conditions pour développer l'investissement étranger<sup>5</sup>;
- Réforme de la législation du commerce et des entreprises aboutissant à une économie plus ouverte et à un environnement moins capricieux du fait de l'application de règles et de disciplines internationales relatives au libre-échange<sup>6</sup>; cela constitue une fin en soi pour tout pays et en particulier pour les pays en transition<sup>7</sup>;
- Coup de pouce final au passage à l'économie de marché<sup>8</sup>.

### 2.1.2 Inconvénients éventuels d'une adhésion à l'OMC

Certains pays en transition ont estimé que l'adhésion à l'OMC pouvait présenter les inconvénients ci-après:

- Renforcement de la concurrence qui peut affaiblir les entreprises nationales et, à court terme, ralentir la croissance économique;
- Plus grande sensibilité aux effets des cycles économiques internationaux, notamment aux ralentissements;
- Dans le cas de la Russie, l'adhésion à l'OMC serait moins avantageuse dans la mesure où ce pays bénéficie déjà de la clause de la nation la plus favorisée dans ses échanges avec la plupart de ses partenaires, à l'exception notable des États-Unis en raison de l'amendement Jackson – Vannick de 1972<sup>9</sup>;
- Impossibilité de protéger les marchés nationaux grâce à des dévaluations et à des subventions croisées. En outre, l'OMC interdit de réserver un traitement plus favorable aux entreprises nationales, privant dans une large mesure les gouvernements de la possibilité de stimuler les marchés nationaux par des mesures commerciales discriminatoires;
- À ce titre, les nouveaux moyens d'action que l'OMC offre pour mener à bien des réformes peuvent être considérés comme des pressions extérieures et se heurter à des résistances pour cette raison même;

- L'admission en franchise de produits importés pourrait pénaliser les secteurs manufacturiers nationaux déjà affaiblis par l'effondrement de nombreuses entreprises d'État, entraînant, au moins temporairement, une montée du chômage – avec toutes les conséquences politiques qui en découlent;
- Les règles de l'OMC rendent impossible l'utilisation des tarifs douaniers comme instrument régulateur. Le prochain cycle de négociations commerciales aboutira à l'adoption de décisions sur le dumping social et environnemental qui pourraient être défavorables aux pays où les salaires et les coûts environnementaux sont faibles.

## 2.2 Processus d'adhésion

Après l'obtention du statut d'observateur, l'adhésion à l'OMC se fait en quatre étapes.

- Le Groupe de travail de l'OMC chargé d'examiner la candidature du pays observateur (composé des membres de l'Organisation) recueille des informations sur le régime commercial du pays en question. Celui-ci présente dans le détail sa politique et sa pratique en matière de commerce extérieur dans un document intitulé «*Memorandum on foreign trade regime*» et répond aux questions posées par le Groupe de travail jusqu'à ce que ce dernier dispose de renseignements suffisants pour entamer les négociations officielles.
- Le Groupe de travail se réunit plusieurs fois pour étudier le régime de commerce extérieur du pays observateur et en particulier sa compatibilité avec les prescriptions légales contenues dans les accords de l'OMC. À l'issue des négociations, il établit un rapport et un projet de protocole d'adhésion. En outre, des négociations bilatérales sont menées afin de trouver un accord sur les conditions d'accès au marché du pays adhérent, qui prend des engagements en matière de biens et de services.
- En règle générale, à sa dernière réunion, le Groupe de travail décide de recommander au Conseil général d'accepter le pays observateur en tant que membre de l'OMC. Le Conseil général est l'organe de l'OMC qui approuve en dernier ressort l'adhésion de nouveaux membres soit par consensus, soit à l'issue d'un vote requérant la majorité des deux tiers.
- La dernière étape regroupe toutes les procédures d'adhésion internes à l'OMC.

## 3. LA RÉUNION DE DOHA

Le programme de travail de Doha peut être considéré comme émanant des documents ci-après: deux déclarations – **la Déclaration ministérielle**, et **la Déclaration sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique**; la Décision sur les **questions et préoccupations liées à la mise en œuvre**; et une **dérogation pour les préférences commerciales accordées par l'Union européenne**.

- La Déclaration ministérielle définit les objectifs de l'ensemble des négociations, c'est-à-dire des négociations en cours et de celles qui seront engagées dans le cadre du nouveau cycle, et prend particulièrement en compte les besoins des pays en développement.

- Dans la déclaration sur les ADPIC et la santé publique sont explicitement reconnues les diverses flexibilités que l'Accord sur les ADPIC donne aux gouvernements pour traiter les problèmes de santé. Les tâches particulières confiées au Conseil des ADPIC sont également définies.
- La Décision sur les questions et préoccupations liées à la mise en œuvre souligne la difficulté des pays en développement à appliquer les accords de l'OMC, faute de capacités suffisantes (absence de ressources financières, humaines et institutionnelles). En 1998, à la Conférence ministérielle de Genève, les ministres étaient convenus que la mise en œuvre devait constituer une part importante du programme de travail de l'OMC.
- En outre, l'OMC a accordé à l'Union européenne (UE) une dérogation spéciale au principe de non-discrimination, afin que les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) puissent continuer à bénéficier d'un accès préférentiel au marché de l'UE.

### 3.1 L'adhésion de la Chine, principal fait marquant à Doha

La Chine a adhéré à l'OMC à l'issue de 15 ans de négociations difficiles<sup>10</sup>. Elle passera à l'économie de marché avant une démocratie vieille de 10 ans<sup>11</sup>. Compte tenu de la taille de l'économie chinoise, le rapport de force politique au sein de l'OMC sera modifié. L'accès des membres de l'organisation au marché chinois sera amélioré. Les exportations chinoises seront stimulées<sup>12</sup> par les débouchés internationaux.

À cet égard, la Chine a adopté une stratégie d'internationalisation qui porte sur les exportations de biens et de services, la technologie et la gestion des échanges y relatifs ainsi que sur les exportations de main-d'œuvre et de capitaux (essentiellement par des investissements directs réalisés dans la création de sociétés à l'étranger)<sup>13</sup>.

De manière plus générale, la Chine devra procéder à de nombreux ajustements, dont certains sont comparables à ceux auxquels les pays en transition de la CEE-ONU devront s'attendre en adhérant à l'OMC. Il serait donc utile d'examiner notamment les enjeux suivants:

- Dans le secteur de l'agriculture, l'accord avec l'OMC prévoit une diminution des droits de douane, qui passeront de 21,2 % à 17 %<sup>14</sup>. Les contingents et les autorisations de commercer seront progressivement supprimés et les subventions aux exportations chinoises disparaîtront complètement. Alors que 900 millions d'agriculteurs chinois ont déjà des revenus très faibles par rapport à ceux de la population urbaine, les 10 millions d'agriculteurs qui devraient se retrouver sans travail du fait de l'adhésion à l'OMC peuvent créer des difficultés sur le plan social<sup>15</sup>.
- La Chine s'est engagée à supprimer toutes les subventions, directes et indirectes, aux entreprises d'État, ce qui devrait favoriser une meilleure allocation des ressources entre les secteurs privé et public, mais pourrait aussi entraîner une montée temporaire du chômage.

- La politique à l'égard des entreprises étrangères sera plus transparente<sup>16</sup>. Les investisseurs étrangers devraient donc considérer l'adhésion à l'OMC comme un facteur positif.
- Actuellement, en cas de différend commercial, les parties demandent en général l'arbitrage d'une institution compétente d'un pays tiers (par exemple, Singapour) ou de la Commission chinoise d'arbitrage économique et commercial internationale, sise à Beijing. Les entreprises étrangères qui contestent les décisions des tribunaux nationaux ou des cours d'arbitrage n'ont aucun recours. À l'avenir, si un pays considère que ses négociants ou ses investisseurs ont fait l'objet d'un traitement inéquitable, il peut décider d'invoquer la procédure de règlement des différends de l'OMC. Au terme de cette procédure, une plus grande transparence dans la prise de décisions – qui peut être combattue par les institutions juridiques et administratives nationales – est souvent exigée.
- Les banques étrangères pourront réaliser des opérations avec des sociétés chinoises en monnaie locale deux ans après l'adhésion et avec des particuliers chinois cinq ans après cette date<sup>17</sup>. Les établissements financiers nationaux seront confrontés à une véritable concurrence et auront peut-être besoin d'un certain temps pour s'adapter.
- La Chine doit lever de nombreuses restrictions sur la constitution de coentreprises et sur l'emplacement géographique des détaillants. Par exemple, Walmart (chaîne américaine) dispose déjà de 12 magasins en Chine et devrait s'étendre<sup>18</sup>. Les sociétés nationales auront donc de nouveaux concurrents;
- Le Directeur de l'organisme public de la propriété intellectuelle a souligné la nécessité de respecter le système international de propriété intellectuelle en s'attaquant aux quatre problèmes ci-après<sup>19</sup>:
  - Les entreprises n'acquièrent et ne détiennent pas de droits de propriété intellectuelle et n'utilisent pas systématiquement des brevets quand elles le devraient.
  - La gestion des brevets est inexistante, les brevets ayant été négligés par rapport aux résultats techniques<sup>20</sup>.
  - L'utilisation des brevets en tant que stratégie macroéconomique ne donne pas de bons résultats (essentiellement parce que les brevets ne sont pas respectés, ce qui réduit considérablement l'intérêt économique d'investir dans une technologie brevetée et d'enregistrer des brevets).
  - La procédure d'examen des brevets est beaucoup trop longue.

Au cours des prochaines années, les pays en transition pourront tirer des enseignements de la façon dont ces problèmes sont résolus en Chine.



## 3.2 Principaux enjeux à Doha

### 3.2.1 Préoccupations des pays en développement

À Doha, l'OMC a reconnu la nécessité d'accorder une attention particulière aux préoccupations des pays en développement, que partagent dans de nombreux cas, les pays en transition ayant récemment adhéré à l'OMC. Toutefois, les pays en transition n'ont guère été évoqués si ce n'est dans les paragraphes de la Déclaration ministérielle relatifs au renforcement des capacités et à l'assistance technique.

#### I. Préambule

Dans le préambule de la Déclaration ministérielle, les membres de l'OMC ont affirmé, en se référant aux pays en développement, que *«Nous visons à mettre leurs besoins et leurs intérêts au centre du Programme de travail adopté dans la présente déclaration»*<sup>21</sup> et ont déclaré, concernant les pays les moins avancés (PMA), ce qui suit: *«Nous reconnaissons la vulnérabilité particulière des pays les moins avancés et les difficultés structurelles spéciales qu'ils rencontrent dans l'économie mondiale. Nous sommes déterminés à remédier à la marginalisation des pays les moins avancés dans le commerce international et à améliorer leur participation effective au système commercial multilatéral»*<sup>22</sup>.

#### II. Questions et préoccupations liées à la mise en œuvre

La moitié environ des 90 questions liées à la mise en œuvre initialement soulevées par les pays en développement ont été traitées dans une déclaration distincte adoptée à Doha<sup>23</sup>. Il s'agit de la Décision sur les questions et préoccupations liées à la mise en œuvre adoptée *«pour traiter un certain nombre de problèmes de mise en œuvre rencontrés par les MEMBRES»*<sup>24</sup>.

Toutefois, dans son intervention, le Ministre singapourien a souligné la fragilité du texte adopté et de nombreux pays en développement ont insisté sur le fait que ce texte ne reflétait pas de manière fidèle leur point de vue sur la question.

#### III. Textiles

Le Cycle d'Uruguay a abouti à la suppression progressive des contingents sur les textiles d'ici 2005, mais les pays en développement ont déploré que les pays importateurs prennent tout leur temps pour mettre en œuvre cette décision.

#### IV. Agriculture

Les négociations ont été difficiles entre l'Union européenne et les exportateurs de produits agricoles du Groupe de Cairns, mais en fin de compte, les membres de l'OMC se sont engagés *«à mener des négociations globales visant à: des améliorations substantielles de l'accès aux marchés; des réductions de toutes les formes de subventions à l'exportation, en vue de leur retrait progressif, et des réductions substantielles du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges»*<sup>25</sup>.

Les pays en développement ont exigé qu'une «catégorie développement» soit créée et incorporée dans l'Accord sur l'agriculture; ils ont été très fermes sur ce point à Doha, mais les modalités d'application ne sont pas très claires.

Les membres sont convenus que le traitement spécial et différencié pour les pays en développement fera partie intégrante de tous les éléments des négociations et sera incorporé dans les règles et disciplines à négocier, de manière «à permettre aux pays en développement de tenir effectivement compte de leurs besoins de développement, y compris en matière de sécurité alimentaire et de développement rural»<sup>26</sup>.

V. Droits de douane sur les produits industriels: accès aux marchés pour les produits non agricoles

Il s'agit d'une priorité pour les pays en développement qui souhaitent que les marchés s'ouvrent à leurs produits industriels. Ces pays ont exercé de fortes pressions pour que les crêtes tarifaires et la progressivité des droits soient réduites; ils ont réussi à négocier un texte dans lequel les membres de l'OMC se sont engagés à réduire «ou, selon qu'il sera approprié, à éliminer les droits de douane, y compris à réduire ou éliminer les crêtes tarifaires, les droits élevés et la progressivité des droits»<sup>27</sup>.

Selon la Banque mondiale, la libéralisation intégrale du commerce des marchandises et la suppression des subventions pourraient augmenter les revenus des pays en développement de 1 000 milliards de dollars des États-Unis<sup>28</sup>.

VI. Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)

Le texte ministériel sur les ADPIC et la santé vise à préciser les mesures que les gouvernements peuvent prendre en vertu de l'Accord sur les ADPIC et à lever les incertitudes quant à l'utilisation des flexibilités incorporées dans cet accord.

La Déclaration sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique stipule que cet accord ne devrait pas empêcher les membres de prendre des mesures pour protéger la santé publique. Conformément au paragraphe 4 de la Déclaration, «*ledit accord peut et devrait être interprété et mis en œuvre d'une manière qui appuie le droit des membres de l'OMC de protéger la santé publique et, en particulier, de promouvoir l'accès de tous aux médicaments*».

VII. Les quatre questions examinées à la Conférence ministérielle de Singapour: commerce et investissement, politique de concurrence, transparence des marchés publics et facilitation des échanges

Il a été envisagé pour la première fois au niveau ministériel de mener des négociations sur les quatre questions susmentionnées à la Conférence ministérielle de l'OMC à Singapour, en 1996. Par exemple, dans le domaine de la facilitation du commerce, l'article 21 de la Déclaration ministérielle stipulait ce qui suit: «*Nous convenons en outre: de charger le Conseil du commerce des marchandises d'entreprendre des travaux exploratoires et analytiques, en s'inspirant des travaux des autres organisations internationales compétentes, au sujet de la simplification des procédures commerciales pour voir s'il y a lieu d'établir des règles de l'OMC dans ce domaine*».

Ces quatre questions étaient parmi les plus difficiles à négocier entre les pays du «Sud» et ceux du «Nord». La plupart des pays en développement ne voulaient pas réellement entamer des négociations à leur sujet, car ils craignaient que des objectifs protectionnistes ne se dissimulent derrière ces négociations ou que leurs capacités de mettre en œuvre les règles de l'OMC ne soient insuffisantes, ce qui les exposerait à des différends<sup>29</sup>. D'autres pays pensent que le temps est venu d'entamer des négociations sur ces questions car ils considèrent que les avantages à retirer par rapport aux coûts pourraient être plus grands que dans les secteurs traditionnels faisant l'objet de négociations.

Malgré ces différences de vues, un compromis a été trouvé sur chacune de ces questions, à savoir que *«des négociations auront lieu après la cinquième session de la Conférence ministérielle sur la base d'une décision qui sera prise, par consensus explicite, à cette session, sur les modalités des négociations»*<sup>30</sup>.

Cette phrase figure quatre fois dans la Déclaration ministérielle, au sujet de chacune des questions qui avaient été évoquées dans la Déclaration ministérielle de Singapour. Avant le prochain cycle démarrant en 2003, les États membres de l'OMC devront donc examiner de près ces questions et mener des négociations afin de pouvoir adopter une position le moment venu.

#### VIII. Règles de l'OMC (art. VI du GATT)

Une question importante soulevée par de nombreux pays en développement a trait au recours, selon eux abusif, aux règles antidumping par les pays riches qui protègent ainsi leurs industries et leur main-d'œuvre contre les exportations des pays en développement et des pays les moins avancés. On ne sait pas encore si les uns ou les autres ont remporté une «victoire» sur cette question à Doha, car le paragraphe 28 de la Déclaration ministérielle évoque uniquement des négociations visant *«à clarifier et à améliorer»* les disciplines prévues par les accords sur la mise en œuvre de l'article VI du GATT de 1994 sur les mesures antidumping ainsi que sur les subventions et les mesures compensatoires, au vu de *«l'application croissante»* de ces instruments par les membres.

#### IX. Commerce et environnement

Il s'agit d'une question très délicate. D'une part, les membres souhaitaient s'assurer de la compatibilité des règles de l'OMC et des obligations commerciales contractées dans des accords multilatéraux ainsi que réduire ou éliminer les obstacles tarifaires et non tarifaires aux biens et services environnementaux. D'autre part, de nombreux pays en développement s'inquiétaient de ce que la protection de l'environnement puisse servir au sein de l'OMC à prendre des mesures potentiellement protectionnistes.

L'UE était probablement la délégation la plus déterminée à prendre en compte les aspects environnementaux dans le prochain cycle de négociation commerciale. Au bout du compte, elle a atteint son objectif. Au paragraphe 31 de la Déclaration ministérielle, les membres sont convenus de mener des négociations sur la relation entre les règles de l'OMC, les accords multilatéraux tels que le Protocole de Kyoto sur les changements climatiques, et la réduction ou l'élimination des obstacles tarifaires visant les biens et services environnementaux.

## X. Divers

Deux autres dispositions peuvent présenter un intérêt pour les pays en développement et pour certains pays en transition.

La Déclaration ministérielle contient un paragraphe sur les petites économies, qui sont considérées comme particulièrement vulnérables même si aucune catégorie spéciale n'a été créée à leur intention au sein de l'OMC. Certains petits pays se plaignent de ne pouvoir concurrencer les grands pays sur un pied d'égalité car ils ne peuvent réaliser des économies d'échelle comparables.

La Déclaration ministérielle contient aussi un paragraphe entier sur les pays les moins avancés (PMA) et sur la nécessité de les intégrer mieux au système commercial multilatéral grâce à «*un accès aux marchés véritable, un soutien pour la diversification de la base de production et d'exportation, et une assistance technique et un renforcement des capacités liés au commerce*»<sup>31</sup>.

### 3.2.2 *Les pays en transition dans la Déclaration ministérielle de Doha: renforcement des capacités et assistance technique*

Les membres de l'OMC ont noté que divers programmes d'assistance technique étaient exécutés à la fois au niveau bilatéral et à l'échelon régional ou multilatéral. Le renforcement des capacités et l'assistance technique peuvent être des éléments importants du respect des obligations contractées dans le cadre de l'OMC. Les membres ont également noté que les efforts de coopération technique des organismes intergouvernementaux, des donateurs et des gouvernements bénéficiaires pouvaient être améliorés grâce à une meilleure coordination.

Concernant les pays en transition, le paragraphe 38 de la Déclaration ministérielle de l'OMC dispose ce qui suit: «*(.) Nous accueillons avec satisfaction et entérinons la Nouvelle stratégie de coopération technique de l'OMC pour le renforcement des capacités, la croissance et l'intégration... La fourniture de l'assistance technique par l'OMC sera conçue pour aider les pays en développement et les pays les moins avancés et les pays en transition à faible revenu à s'ajuster aux règles et disciplines de l'OMC, à mettre en œuvre leurs obligations et à exercer leurs droits en tant que membres, y compris en exploitant les avantages d'un système commercial multilatéral ouvert, fondé sur des règles. La priorité sera également accordée aux petites économies vulnérables et économies en transition, ainsi qu'aux membres et observateurs qui n'ont pas de représentation à Genève. Nous réaffirmons notre soutien aux travaux très utiles du Centre du commerce international, qui devraient être renforcés.*».

Ce paragraphe est le seul de la Déclaration à évoquer les pays «*en transition*». L'OMC a ainsi établi une distinction de principe entre les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays appelés en transition. En outre, elle considère que cette dernière catégorie de pays peut et devrait bénéficier d'une assistance technique à titre prioritaire.

Toutefois, le fait que l'expression «*en transition*» ait été très peu utilisée dans la Déclaration de l'OMC donne déjà à penser que les problèmes auxquels sont confrontés les pays entrant dans cette catégorie ne sont guère définis. On peut donc en conclure que dans le cadre de l'OMC, les pays en transition sont susceptibles d'être classés parmi les pays en

développement ou les pays développés en fonction de leur niveau de développement économique.

Jusqu'à présent, les besoins des pays en transition ont été peu analysés ou défendus au sein de l'OMC et les modalités de participation de ces pays ne sont pas encore bien définies par rapport à celles des pays en développement et des pays industrialisés. En outre, historiquement, les pays en transition sont devenus indépendants depuis moins de 10 ans et auront donc besoin de davantage de temps pour acquérir la confiance et les compétences nécessaires pour participer sur un pied d'égalité avec les autres pays aux négociations commerciales internationales.

Pendant les négociations de Doha, il est apparu clairement que les deux principaux acteurs de la quatrième Conférence ministérielle étaient les pays en développement et les pays industrialisés et que les intérêts des pays en transition n'étaient défendus par aucun «bloc» en particulier. En outre, les pays «en transition» ne sont mentionnés qu'à une seule reprise dans la Déclaration ministérielle.

Les pays en transition ne se sont pas suffisamment mobilisés à Doha, ce qui ne leur a pas permis de défendre leurs intérêts particuliers pendant les négociations. En outre, nombre d'entre eux ont adhéré à l'OMC depuis peu et négocient encore les modalités de leur adhésion, ce qui explique que leur participation aux négociations de Doha ne pouvait être que limitée.

Les décisions prises à Doha peuvent influencer sur le processus de négociation pour les pays en transition qui ne sont pas encore membres de l'OMC, mais la stratégie globale d'adhésion ne devrait pas être modifiée<sup>32</sup>.

### **3.3 Comment les pays en transition peuvent-ils mieux se préparer au prochain cycle de négociations commerciales?**

La Conférence de Doha était importante parce qu'elle établissait le cadre des prochaines négociations commerciales de l'OMC. Dans le nouveau cycle, les efforts de libéralisation porteront essentiellement sur les trois domaines suivants:

- Agriculture: Il s'agit d'un secteur très protégé dont la libéralisation bénéficierait aux exportations des pays en développement et de nombreux pays en transition. Les droits de douane sont encore trois fois plus élevés sur les produits agricoles que sur les produits industriels<sup>33</sup>.
- Droits de douane sur les produits industriels: Ils sont encore très élevés pour certains articles. Par exemple, l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique appliquent des taux de droit supérieurs à 20 % sur les importations de camions et les seconds appliquent des taux de droit supérieurs à 48 % sur les chaussures de sport<sup>34</sup>. Les mesures antidumping constituent aussi un obstacle important.
- Services: Il s'agit du secteur d'activité dont la croissance est la plus forte. Toutefois, depuis les événements du 11 septembre 2001, les États-Unis et d'autres pays pourraient être réticents à réduire les obstacles dans des domaines tels que le transport aérien.

Les pays en transition devraient se préoccuper du prochain cycle de négociations. Celui-ci devrait aboutir au moins à la prise de décisions sur les questions sociales et environnementales qui pourraient avoir des conséquences néfastes à court terme sur les échanges des pays où les salaires et les coûts environnementaux sont peu élevés. En outre, les orientations des négociations sur l'ensemble des questions, en particulier sur l'agriculture, sur les droits de douane frappant les produits industriels et sur les services, pourraient avoir des incidences économiques importantes sur les pays en transition et sur leur développement futur.

Il convient de noter que les pays développés et les pays en développement ont formé à Doha deux blocs dotés d'une relative cohésion et connaissant bien les dossiers, stratégie qui s'est révélée payante. Les pays en transition qui sont membres de l'OMC pourraient adopter une stratégie analogue pour le prochain cycle de négociations commerciales et parler d'une seule voix pour mettre en avant et défendre leurs intérêts communs. Toutefois, ceux-ci ne sont pas faciles à définir. En effet, les pays d'Europe centrale et orientale qui espèrent adhérer à l'UE dans un avenir proche ne souhaitent peut-être pas faire coïncider leurs intérêts commerciaux avec ceux des pays d'Asie centrale, par exemple.

Dans le contexte de la mondialisation, les accords régionaux acquièrent une importance grandissante. Selon l'OMC, 43 % des échanges s'inscrivent dans le cadre d'accords commerciaux régionaux entre deux ou plusieurs pays et ce chiffre pourrait atteindre 51 % d'ici 2005 (le nombre d'accords commerciaux régionaux en vigueur et notifiés est passé de 113 à 180 entre 2000 et 2001)<sup>35</sup>. Dans la Déclaration ministérielle de Doha, les membres de l'OMC ont souligné que *«les accords commerciaux régionaux peuvent jouer un rôle important pour ce qui est de promouvoir la libéralisation et l'expansion des échanges et de favoriser le développement»*<sup>36</sup>.

Les pays en transition doivent apprendre à régler les problèmes commerciaux tout en respectant les disciplines de l'OMC. Il pourrait aussi être utile à certains d'entre eux d'accroître leurs relations bilatérales avec des pays industrialisés afin de tirer parti de l'expérience de ces derniers. Par ailleurs, les pays en développement pourraient leur enseigner comment défendre leurs intérêts et élaborer des politiques commerciales cohérentes à cette fin.

À Doha, les négociations étaient limitées dans le temps, mais les participants étaient nombreux. Les pays en transition doivent donc définir avec précision les questions sur lesquelles ils veulent négocier et formuler leurs requêtes en conséquence. Les pays en développement ont mieux réussi à Doha que par le passé car ils se sont notamment mobilisés sur des questions précises. Les pays en transition devraient établir leur programme de négociation en fonction d'un calendrier de priorités et d'objectifs à court terme.

#### **4. CONCLUSION: ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE DOHA ET RECOMMANDATIONS EN DÉCOULANT**

La principale conclusion est que la participation des pays en transition à la Conférence de Doha est passée généralement inaperçue. En tout cas, si l'on analyse le contenu de la Déclaration ministérielle de l'OMC et les reportages audiovisuels y relatifs, on constate que les positions de ces pays, leur point de vue et leur participation aux négociations n'ont guère été évoqués.

Plus concrètement, l'enjeu le plus important pour les pays en transition est de participer de manière plus efficace au prochain cycle de négociations commerciales, peut-être en constituant un ou plusieurs blocs de partenaires commerciaux qui s'associeraient aux pays développés ou aux pays en développement, ou prendraient des positions indépendantes, en fonction de leurs intérêts propres. Par ailleurs, à la faveur du processus d'élargissement l'UE intégrera de nombreux pays d'Europe centrale et orientale dans sa position de négociation.

Les membres à part entière de l'OMC doivent se conformer à tous les accords en vigueur dans le cadre du système commercial multilatéral. Les décisions prises lors des prochains cycles revêtiront donc une importance particulière; pour la première fois, les pays en transition auront véritablement l'occasion d'influer sur les décisions qui seront prises et qui auront des effets directs sur leurs régimes commerciaux.

Les problèmes et les coûts économiques découlant du processus d'adhésion devraient être contrebalancés à long terme par l'efficacité du système de l'OMC. Toutefois, il est dans l'intérêt des pays en transition et de tous les pays de réduire autant que faire se peut ces coûts et d'évaluer avec soin le rapport coûts-avantages des diverses mesures dans leur contexte national. Cela n'est possible qu'en participant de manière efficace aux négociations du prochain cycle.

Les pays en transition qui ne sont pas encore membres de l'OMC doivent, eux aussi, arrêter leurs priorités. S'ils décident d'être candidats à l'adhésion à l'OMC, ils doivent préparer leur économie à faire face aux conséquences de l'ouverture de leur marché. À cette fin, ils peuvent trouver utile:

- De créer un mécanisme gouvernemental efficace pour conduire les négociations d'adhésion à l'OMC.
- De commencer à adapter leur législation aux impératifs de l'OMC, afin que leurs politiques et régimes commerciaux nationaux ne contreviennent pas aux règles et aux accords de l'OMC et que les ajustements économiques nécessaires se fassent sur une période plus longue.
- D'accroître la transparence et la prévisibilité de leurs régimes commerciaux nationaux et de commencer à appliquer les règles commerciales inscrites dans les dispositions contractuelles internationales de l'OMC.
- De s'efforcer de faire peser leurs intérêts et leurs priorités économiques sur les négociations étant donné que les pays qui adhèrent devront se conformer et souscrire aux résultats des négociations en cours.
- De tirer le plus grand parti possible de l'assistance technique et des conseils des membres de l'OMC et des autres organisations internationales<sup>37</sup>. D'autant qu'à la faveur de l'augmentation du nombre de pays en transition membres de l'OMC, les possibilités d'obtenir des conseils pertinents et de tirer des enseignements de l'expérience d'autres pays seront aussi plus nombreuses.
- L'adhésion de pays en transition à l'OMC est encore très récente, mais elle constituerait un bon sujet d'étude pour ceux qui ne sont pas encore membres.

En outre, si les pays en transition pouvaient resserrer leurs liens, les nouveaux membres et observateurs pourraient se soutenir mutuellement au cours des négociations.

En général, les réformes économiques en cours aideront les pays en transition à adhérer à l'OMC. Qui plus est, la plupart des pays d'Europe centrale et orientale sont déjà membres de cette organisation. Les pays en transition qui ne sont pas encore membres de l'OMC devraient donc envisager leur adhésion comme une étape dans le rétablissement de leurs liens commerciaux avec leurs partenaires traditionnels ainsi que comme un moyen de commercer et de développer leurs échanges avec le reste du monde<sup>38</sup>.

\* \* \* \* \*



Notes

- <sup>1</sup> Roach, S., Economics: weekly international briefing, 18.11.2001.
- <sup>2</sup> [www.wto.org](http://www.wto.org) au 21.01.2002.
- <sup>3</sup> Seul le Turkménistan n'est ni membre de l'OMC ni doté du statut d'observateur auprès de cette organisation.
- <sup>4</sup> Mytarev, V., «The Qatar Round of WTO talks», Rosbalt News Agency, 19.11.2001.
- <sup>5</sup> Dale, R., «Russia's inside track for joining WTO», *International Herald Tribune*, mardi 20 novembre 2001.
- <sup>6</sup> Gaunt, J., et Savadove, B., Reuters, 10.11.2001.
- <sup>7</sup> «A measure of Pride», 13-19 novembre 2001, [www.tol.cz](http://www.tol.cz).
- <sup>8</sup> Gaunt, J., et Savadove, B., Reuters, 10.11.2001.
- <sup>9</sup> «No need to rush into the WTO», Mikhail Delyagin, *The Russia Journal*, in <http://www.russiajournal.com>
- <sup>10</sup> Le «Taipei chinois» est aussi devenu membre de l'OMC.
- <sup>11</sup> «A Measure of Pride», 13-19 novembre 2001, [www.tol.cz](http://www.tol.cz).
- <sup>12</sup> Croft, A., Reuters, 8.11.2001.
- <sup>13</sup> «Chine: Enterprises urged to see WTO rights as opportunities», Renmin Ribao, *Financial Times*, 19.12.2001 in <http://news.ft.co>.
- <sup>14</sup> «WTO entry is in long march to market economy», *Financial Times*, James Kynge, 08.10.01, in <http://news.ft.com/ft>.
- <sup>15</sup> «WTO entry is in long march to market economy», *Financial Times*, James Kynge, 08.10.01, in <http://news.ft.com/ft>.
- <sup>16</sup> Landler, M., «New Game, New Rules: Amway Navigates China Business Frontier», *International Herald Tribune*, lundi 19 novembre 2001.
- <sup>17</sup> «WTO entry is in long march to market economy», *Financial Times*, James Kynge, 8.10.01, in <http://news.ft.com/ft>.
- <sup>18</sup> «WTO entry is in long march to market economy», *Financial Times*, James Kynge, 8.10.01, in <http://news.ft.com/ft>.

<sup>19</sup> Article du journaliste Sun Zifa, intitulé «Wang Jingchuan speaks frankly on four problems facing China's patent work», transmis par l'agence de presse chinoise Zhongguo Xinwen, in *Financial Times*, 26.12.2001.

<sup>20</sup> Article du journaliste Sun Zifa, intitulé «Wang Jingchuan speaks frankly on four problems facing China's patent work», transmis par l'agence de presse chinoise Zhongguo Xinwen, in *Financial Times*, 26.12.2001.

<sup>21</sup> Déclaration ministérielle de la quatrième session de la Conférence ministérielle de l'OMC, Doha, 9-14 novembre 2001, par. 2.

<sup>22</sup> Déclaration ministérielle de la quatrième session de la Conférence ministérielle de l'OMC, Doha, 9-14 novembre 2001, par. 3.

<sup>23</sup> «Background Paper: The WTO's 2 year strategy comes to fruition», p. 7, janvier 2002.

<sup>24</sup> Déclaration ministérielle de la quatrième session de la Conférence ministérielle de l'OMC, Doha, 9-14 novembre 2001, par. 12.

<sup>25</sup> Déclaration ministérielle de la quatrième session de la Conférence ministérielle de l'OMC, Doha, 9-14 novembre 2001, par. 13.

<sup>26</sup> Déclaration ministérielle de la quatrième session de la Conférence ministérielle de l'OMC, Doha, 9-14 novembre 2001, par. 13.

<sup>27</sup> Déclaration ministérielle de la quatrième session de la Conférence ministérielle de l'OMC, Doha, 9-14 novembre 2001, par. 16.

<sup>28</sup> «Background Paper: The WTO's 2 year strategy comes to fruition», p. 7, janvier 2002.

<sup>29</sup> Trade facilitation at the WTO: where to go from Doha?, Groupe de travail des procédures commerciales internationales, Nora Neufeld, OMC, Genève, 3 décembre 2001.

<sup>30</sup> Déclaration ministérielle de la quatrième session de la Conférence ministérielle de l'OMC, Doha, 9-14 novembre 2001, par. 20, 23, 26 et 27.

<sup>31</sup> Déclaration ministérielle de la quatrième session de la Conférence ministérielle de l'OMC, Doha, 9-14 novembre 2001, par. 42.

<sup>32</sup> Kozlov, V., «Russia progresses slowly towards WTO membership», *The Russia Journal*, 22 novembre 2001.

<sup>33</sup> «A deal that had to be done», Guy de Jonquieres, *Financial Times*, 28.11.01.

<sup>34</sup> «A deal that had to be done», Guy de Jonquieres, *Financial Times*, 28.11.01.

<sup>35</sup> «Popular trend is at odds with global free trade», Guy de Jonquieres, *Financial times*, 28.11.2001, <http://specials.ft.com>.

<sup>36</sup> Déclaration ministérielle de la quatrième session de la Conférence ministérielle de l'OMC, Doha, 9-14 novembre 2001, par. 4.

<sup>37</sup> Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), «Accession to the WTO: the case of Kyrgyzstan», Anarkan Rahmanova, Chef des relations économiques extérieures, du commerce et des questions relatives à l'OMC, Ministère du commerce extérieur et de l'industrie, Bishkek (Kirghizistan), juin 2001, p. 44 et 45.

<sup>38</sup> M. Medvedkor, «Is Russia In or Out?», *The Russian Issues*, [www.therussianissues.com](http://www.therussianissues.com).

## SOURCES

1. "A Measure of Pride", 13-19 November 2001, in <http://www.tol.cz>
2. "Doha Yields a Map", The New York Times, Friday, November 16, 2001.
3. Abeidoh, R., "Poor nations score big win on WTO health front", 14.12.2001.
4. Arabic news, <http://www.arabicnews.com>, regional economics, 15.11.2001.
5. Benjamin, M., "Russia could join WTO in 2003", Vol. 4, No. 44, November 9-15, 2001.
6. Åslund, Anders, "Possible future directions for Economies in transition", in *Transforming political post communist economies, section V: Transforming the role of the State*
7. Caspian News Agency, "Kazakhstan to proceed consultations with Russia on simultaneous WTO joining", 24.10.2001
8. Croft, A., "Trade ministers face tough Bargaining in Qatar", 8.11.2001.
9. Dale, R. "Russia's inside track for joining WTO", International Herald Tribune, Tuesday, 20 November 2001.
10. Delyagin, M., "No need to rush into the WTO", News Agency Rosbalt, 30 October 2001.
11. From "Closing Press Conference Fourth WTO Ministerial Conference", [www.wtodoha.org](http://www.wtodoha.org)
12. De Jonquieres, Guy, "Popular trend is at odds with global free trade", Financial times, 28.11.2001, <http://specials.ft.com>
13. De Jonquieres, Guy "A deal that had to be done", Financial Times, 28.11.01
14. Gaunt, J., and Savadove, B., "Poor Nations talk tough as China joins WTO", Reuters, 10.11.2001.
15. Gonzalez, G., "LATAM: Cheers and Catcalls for WTO Accords", Inter Press Service, 19.11.2001.
16. James Kynge, "WTO entry is in long march to market economy", Financial Times, 08.10.01, in <http://news.ft.com/ft/>
17. Kozlov, V., "Russia progresses slowly towards WTO membership", The Russia Journal, 22 November 2001.

18. Landler, M., "New Game, New Rules: Amway Navigates China Business Frontier", International Herald Tribune, Monday, November 19, 2001.
19. Livanos Cattai, M., "Something to celebrate: Doha serves the World a Trade Tonic", International Herald Tribune, Saturday, November 17, 2001.
20. Lubman, Stanley, "A case of courtroom complexity: legal institutions are not expected to solve their myriad problems any time soon", Financial Times, , 08.10.2001 in <http://news.ft.com/ft/>
21. Medvedkov, M., "Is Russia In or Out?", The Russian Issues, [www.therussianissues.com](http://www.therussianissues.com)
22. Neufeld, Nora, "Trade facilitation at the WTO: where to go from Doha?", International Trade Procedures Working Group, WTO, Geneva, 3rd December 2001
23. Palmer, D., "US says new WTO round vital foe economic growth", 10.11.2001.
24. Palshin, K. "Katarskie strasti", Izvestia, 16.11.2001.
25. Roach, S., "Global: From Seattle to Doha – Globalization Strikes Back", 18.11.2001.
26. Ribao Renmin [The People's Daily], " China: Enterprises urged to see WTO rights as opportunities", Financial Times, 19.12.2001 in <http://news.ft.com>
27. United Nations Economic and Social Commission for Asia and the Pacific (ESCAP), "Accession to the WTO: the case of Kyrgyzstan", Anarkan Rahmanova, Head of External Economic Relations, Trade and WTO issues, Ministry of External Trade and Industry, Bishkek, Kyrgyzstan, June 2001, page 44-45
28. WTO Ministerial Declaration of the Ministerial Conference, Fourth Session Doha, 9-14 November 2001, paragraph 4
29. <http://www.wto.org>
30. Zifa Sun , " Wang Jingchuan speaks frankly on four problems facing China's patent work", carried by Chinese news agency Zhongguo Xinwen, in Financial Times, 26.12.2001

-----